

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 07285

Numéro SIREN : 410 349 070

Nom ou dénomination : NOVARTIS PHARMA S.A.S.

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2021 sous le numéro de dépôt 61041

NOVARTIS PHARMA SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé Unique
NOVARTIS PHARMA SAS
8-10 RUE HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE
92500 Rueil Malmaison

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOVARTIS PHARMA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NOVARTIS PHARMA SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>8-10 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 1 0 3 4 9 0 7 0 0 0 1 7 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122020</u>	N-1 <u>31122019</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 943 621	2 745 308	198 312	48 312
		Fonds commercial (1) AH	AI	2 718 053		2 718 053	2 718 053
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 377 542		1 377 542	1 158 581
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	6 386 139	2 418 388	3 967 750	4 037 154
		Constructions AP	AQ	229 676 228	73 401 643	156 274 584	152 474 937
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	176 926 493	89 019 851	87 906 641	77 158 514
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	34 344 533	23 115 327	11 229 206	13 022 419
		Immobilisations en cours AV	AW	14 607 366		14 607 366	38 279 293
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	24 974 128	20 014 683	4 959 445	4 959 445
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE	2 525 000	9 534	2 515 465	2 515 465
		Prêts BF	BG	4 405		4 405	4 405
Autres immobilisations financières* BH	BI	37 123		37 123	37 123		
TOTAL (II) BJ		BK	496 520 635	210 724 738	285 795 897	296 413 705	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	27 756 995		27 756 995	23 143 115
		En cours de production de biens BN	BO	19 152 985	3 120 244	16 032 740	17 867 246
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				1 324
		Marchandises BT	BU	254 784 191	2 455 337	252 328 853	230 500 248
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	2 442 009		2 442 009	22 473 363	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	82 303 726	313 546	81 990 179	113 043 477
		Autres créances (3) BZ	CA	141 705 156	638 956	141 066 200	235 783 264
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	1 806		1 806		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	21 537 593		21 537 593	12 469 586	
	TOTAL (III) CJ	CK	549 684 462	6 528 085	543 156 377	655 281 627	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		4 307		4 307	2 014	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	1 046 209 405	217 252 823	828 956 582	951 697 348	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS NOVARTIS PHARMA SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 43 380 000.....)	DA	43 380 000	43 380 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 338 000	4 338 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	220 755	220 755	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	7 048 373	12 421 079	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 614 721)	84 713 094	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	37 875 925	28 674 238	
	TOTAL (I)	DL	73 248 332	173 747 168	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	14 403 165	15 474 796	
	Provisions pour charges	DQ	72 192 444	66 111 156	
	TOTAL (III)	DR	86 595 610	81 585 953	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	6 840 967	7 422 681	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	206 065	187 716	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	123 970 848	179 062 425	
	Dettes fiscales et sociales	DY	502 678 562	471 165 940	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	959 593	227 391	
Autres dettes	EA	11 026 754	8 260 292		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	23 425 259	30 022 169	
TOTAL (IV)	EC	669 108 049	696 348 617		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	4 589	15 609	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	828 956 582	951 697 348		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	603 100 522	588 065 838		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : <u>SAS NOVARTIS PHARMA SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 890 339 319	FB	13 632 970	FC	1 903 972 290	1 984 218 703	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	173 113 272	FF	173 113 272	140 050 820
			FG	3 387 301	FH	80 965 103	FI	84 352 404	88 489 988
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 893 726 620	FK	267 711 346	FL	2 161 437 967	2 212 759 512	
	Production stockée*				FM	(338 209)	855 736		
	Production immobilisée*				FN	997 625	4 568 325		
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	6 454 242	10 073 566		
	Autres produits (1) (11)				FQ	258 540	641 762		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 168 810 166	2 228 898 904	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 225 239 473	1 236 140 244	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(20 370 617)	33 674 597	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	42 905 079	35 483 843	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 613 879)	(2 277 131)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	189 320 496	224 858 184	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	326 532 230	286 859 231	
	Salaires et traitements*					FY	172 943 110	172 713 083	
	Charges sociales (10)					FZ	83 763 292	86 552 512	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	23 037 761	15 245 877	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	6 423 958	5 735 922	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 620 139	7 083 516	
	Autres charges (12)					GE	129 538	701 892	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 051 930 582	2 102 771 776		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	116 879 584	126 127 127		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 545		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 137		
	Différences positives de change					GN	171 900	41 191	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	175 583	41 191		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		1 756	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 017 057	10 920 604	
	Différences négatives de change					GS	68 563	83 325	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	10 085 620	11 005 687		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(9 910 037)	(10 964 495)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	106 969 546	115 162 632		

Désignation de l'entreprise <u>SAS NOVARTIS PHARMA SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	606 207	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	16 140 805	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 747 013	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	83 818 256	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	144 805	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	17 732 528	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	101 695 590	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(84 948 577)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	15 054 761	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	26 580 929	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 185 732 763	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 205 347 484	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(19 614 721)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	302	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe) :		Exercice N		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Vente Terrain Huningue à Sté Elanco		49 144	315 000	
Litige EURAXI		2 000	285 000	
Amortissements dérogatoires		10 131 225	929 538	
Restructuring PDV/RCC		14 350 186	15 211 266	
Litige Lucentis Amende Haute Autorité de la Concurrence		77 020 650		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

NOVARTIS PHARMA S.A.S

A N N E X E 2020

REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de Commerce Articles 9 et 11, art.7, 21,24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et établis conformément au PCG.

Evénements importants intervenus au cours de l'exercice 2020

- Le 14 octobre 2019, l'administration fiscale a informé Novartis Pharma S.A.S. qu'elle diligente une vérification de comptabilité (contrôle fiscal) sur la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018. L'exercice 2016 n'a pas fait l'objet d'un redressement. Le contrôle est toujours en cours concernant les exercices 2017 et 2018.

En outre, un projet de demande de traitements informatiques concernant une provision pour dépréciation de stocks est en cours de discussion.

- Pandémie de Covid-19 :

Dans un contexte particulièrement incertain et suite à la qualification de la propagation du virus Covid-19 en tant que pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020, beaucoup de pays ont acté des mesures de protection contre le Covid-19, avec d'importants impacts sur le quotidien, la production et les chaînes d'approvisionnement. Pour autant, l'évolution du Covid-19 ainsi que son impact sur les activités du Groupe Novartis reste limité à ce stade. A la date de publication des états financiers de l'exercice 2020, il n'y a pas d'impacts significatifs sur la situation financière de la société.

À court terme, les mesures de confinement prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la propagation du virus ont instauré une réorganisation du travail de nos collaborateurs, la santé et la sécurité de ces derniers demeurant une priorité absolue pour la Société. A compter du 16 mars 2020, la Société a notamment décidé :

- De mettre en place le télétravail pour la majorité des salariés ;
- De suspendre toutes les visites physiques auprès des professionnels de santé pour les collaborateurs terrain ;
- De mettre en place des plans de continuité des opérations afin d'assurer le fonctionnement des activités administratives essentielles et des activités de production dans notre site industriel d'Huningue.

- Dans une décision datée du 9 septembre 2020, les sociétés Novartis Pharma S.A.S., Novartis Groupe France S.A. et Novartis AG ont été sanctionnées conjointement par l'Autorité de la Concurrence pour un montant de 385 103 250 euros, pour avoir abusé de leur position dominante sur le marché français du traitement de la DMLA.

Les conséquences financières pour la société Novartis Pharma S.A.S. ont été comptabilisées dans la rubrique « charges exceptionnelles » des états financiers pour un montant de 77 020 650 euros. La Société a procédé au règlement de cette sanction le 23 décembre 2020.

La Société, conjointement avec Novartis Groupe France S.A. et Novartis AG, conteste les griefs de l'Autorité de la Concurrence et a fait appel de cette décision.

Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ou à leur coût de production pour celles produites en interne.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend les frais d'acquisition tels que définis dans le PCG, art. 321-10.1.

Immobilisations incorporelles

Figurent dans cette rubrique un fonds commercial correspondant au mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine de la Société Chiron ainsi que des logiciels. Ces derniers sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans, complété par un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

Un Goodwill de 2 718 053€ a été constaté suite à l'acquisition de la partie oncologie de GSK en 2015.

Immobilisations corporelles

La fusion en 1997 des 2 sociétés Laboratoires Ciba-Geigy et Laboratoires Sandoz s'est faite aux valeurs comptables. Figurent donc à l'actif du bilan les valeurs brutes et les amortissements inscrits chez les sociétés absorbées. Le plan d'amortissement pratiqué antérieurement se poursuit dans la nouvelle société.

Selon la nature des biens concernés, les amortissements d'actif sont déterminés selon la méthode linéaire ou dégressive. Ces derniers, économiquement justifiés ne sont pas considérés comme dérogatoires.

Lors de la mise en application des nouvelles règles relatives aux immobilisations par composants, Novartis Pharma a retenu la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables. Lorsque cela s'est avéré pertinent, les durées d'amortissement des actifs ont été modifiées afin de correspondre à la durée d'utilisation prévue des biens.

Le plan d'amortissement est le suivant et généralement :

NATURE	DUREE ANNEE
Construction	20 à 40
Matériels et équipements	10
Autres immobilisations corporelles	3 à 10

Immobilisations financières

La valorisation des titres a été effectuée en fonction respectivement de la valeur historique ou en cas d'apport de la valeur d'apport.

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur valeur actuelle estimée en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise.

Pour le FCPR Innobio, nous retenons la valeur liquidative des parts déterminée par la Banque Publique d'Investissements.

Stocks

Les stocks et en-cours de production sont valorisés en fonction de coûts standards définis en début d'année dans l'ERP comptable. Ce coût standard est déterminé pour chaque article, en cours de production, marchandises et produits finis. Il fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que celui-ci reste en ligne avec les coûts réels.

Les stocks peuvent également faire l'objet de dépréciations si un indice de perte de valeur est identifié.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève à 970 KE.

Les créances et dettes en devises sont converties au taux de change en vigueur le jour de leur comptabilisation.

Des différences de conversion sont déterminées à la date d'arrêté des comptes par rapport au taux de change historique. Ces différences sont constatées dans des comptes transitoires du bilan et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les écarts de change réels comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- Perte de change : 68.6 K€
- Gain de change : 171.9 K€

Provisions pour risques et charges

Provision indemnités de départ à la retraite :

Une provision correspondant aux engagements de la société en matière de départ à la retraite a été comptabilisée (avec prise en compte d'hypothèses actuarielles, table de mortalité, taux d'actualisation de 0.75 %).

Le montant enregistré au passif du bilan est de 68.00 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Provision médailles du travail :

Le montant enregistré au passif du bilan est de 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Une reprise de provision d'un montant de 85,4 K euros a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2020.

Elle a été calculée individuellement, en tenant compte de l'ancienneté de chacun des collaborateurs et des paramètres habituels (taux d'actualisation de 0.75%, de rotation du personnel, de mortalité). Elle tient compte des anciennetés suivantes : 20, 30, 35 et 40 ans.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2020, nous avons versé la somme de 246 064,44 HT €.

NOTES SUR LE BILAN

I - Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations ayant affecté les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent de la manière suivante :

	en milliers d'euros
Investissements (valeur brute)	13 146
Cessions ou extourne (valeur nette)	25 095
Dotation provision pour dépréciation immobilisations	0
Dotation aux amortissements	-23 038
Variation du montant net des immobilisations	-13 054

Les investissements ont été réalisés à : *(en milliers d'euros)*

Centre de Biotechnologie	11.217
Siège social	1.929

II - Provisions réglementées

Il s'agit d'amortissements dérogatoires qui correspondent à un amortissement fiscal exceptionnel et à un amortissement dégressif fiscal selon les coefficients publiés au CGI :

Z002	amortissement dégressif coeff. 1,25 (durée d'amortiss de 3 et 4 ans)
Z003	amortissement dégressif coeff. 1,75 (durée d'amortiss de 5 et 6 ans)
Z004	amortissement dégressif coeff. 2,25 (durée d'amortiss plus de 6 ans)

III - Autres provisions pour risques et charges

	31/12/2019	Dot Exploit	Dot Excep	Rep Exploit	Rep Excep	31/12/2020
Provision PDV	15 143	7 587		8 581		14 149
Provision PSE	0					0
Provision Restructuring	0					0
Provision pour risque	80			80		0
Provision /risque Autres	250					250
Total par catégorie	15 473					14 399
Total		7 587		8 661		

IV - Capital

Le capital social est composé de 2 892 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

V - Variation des capitaux propres

Elle s'analyse ainsi :

✓ Résultat exercice 2020	- 19 615 K€
✓ Dividendes versés 2020	- 90 086 K€
✓ Amortissements dérogatoires	+ 9 202 K€

VI - Echéance des créances et des dettes

Les créances immobilisées ainsi que celles inscrites dans les actifs circulants représentent un total de 245.59 millions d'euros. Elles sont à échéance de 1 an au plus pour 245.55 millions d'euros et à plus d'un an pour un montant de 0.037K€.

Les dettes s'élèvent à 668.9 millions d'euros. Elles sont à échéance d'un an au plus pour 603.1 millions d'euros, de plus d'un an à cinq ans au plus pour 59.7 millions d'euros et de plus de cinq ans pour 6,1 millions d'euros.

VII - Détail des postes de bilan et du compte de résultat avec les entreprises liées

En milliers d'euros

Clients	21 021
Autres créances	127 462
Participations	24 955
Fournisseurs	41 719
Autres dettes	4 342
Charges financières	0
Produits financiers	0

VIII - Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir sont essentiellement à rattacher aux comptes clients Inter compagnie pour 2 127.2 K€.

L'essentiel des charges à payer est à rattacher aux comptes fournisseurs pour 56 646 008 euros et aux dettes fiscales et sociales pour 451 726 437 euros.

Des charges à payer rattachées au poste Clients pour 3 545 875 euros et pour un montant de 636 034 euros au poste Autres dettes.

IX - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges d'exploitation à hauteur de 21 537 593 euros :

- Des pièces détachées de moindre valeur situées sur notre site de production pour un total de 10 235 586 euros.
- Des factures fournisseurs constatées d'avance pour un montant de 11 302 007 euros.

X - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 23 425 259 €.

La totalité des produits constatés d'avance portent sur l'annulation en IFRS16 du Site « Voyager ».

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

I - Chiffre d'affaires (en euros)

	France	Export
Vente de marchandises	1 890 339 319	13 632 970
Production vendue (biens)	0	173 113 272
Production vendue (services)	3 387 301	80 965 103
Total	1 893 726 620	267 711 346

II - Résultat de l'exercice

Celui-ci se traduit par une perte comptable de 19 614 721 euros, et par un bénéfice fiscal de 123 154 248 euros.

III - Intégration fiscale

L'intégration fiscale est basée sur le principe de neutralité fiscale. Novartis Pharma comptabilise son impôt propre comme si elle était fiscalement indépendante.

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale globale dont la société tête de groupe est :

Novartis Groupe France S.A.
8-10 Rue Sainte Claire Deville
92500 Rueil Malmaison

Novartis Pharma SAS est intégrée dans les comptes consolidés de Novartis Pharma AG selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune transaction significative effectuée avec une partie liée et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue au cours de l'exercice.

IV - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts au 31 décembre 2020

(en Keuros)	Base	Taux	Total
Accroissements			
Amortissements dérogatoires	37 876	25.00%	9 469
Produit à recevoir	0	32.00%	0
Total	37 876		9 469
Allègements			
Indemnités de départ à la retraite	68 165	25.00%	17 041
Contribution de solidarité	3 285	32.00%	1 051
Ecart de conversion passif	0	32.00%	0
Participation des salariés	9 203	32.00%	2 945
Provision cessions immobilisations	0	32.00%	0
Provision charges fournisseur	0	32.00%	0
Provision charge PSE	0	32.00%	0
Provision charge PDV/RCC	14 149	32.00%	4 528
Provision pour litiges et autres risques et charges	0	32.00%	0
Total	132 678		35 034

V - Ventilation de l'impôt sur le bénéfice entre résultat courant et exceptionnel :

Le taux normal d'IS à 32.00% s'applique, il n'y a pas eu application de taux réduits.

Montants en KE

Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant 106 970	-68 537	38 433
Crédits d'impôts	15 090	15 090
Exceptionnel - 84 949	-26 866	-58 083
Total		
	Participation	-15 055
	Résultat net	- 19615

VI - Résultat exceptionnel

Montants en KE

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cession d'immobilisations corporelles	49	315
Produits Exceptionnels		
Reprise provision VNC immobilisations cédées		
Amortissements dérogatoires	10 131	930
Provisions pour risques		0
Reprises provisions pour risques		
Autres charges exceptionnelles :	91 511	15 498
• Pénalités et amendes	32	
• Autres charges exceptionnelles	33	287
• Amorts exceptionnels Immo Corpo	75	
• Indemnités Rupture CAA	14 350	15 211
• Amende Lucentis HAC	77 021	
• Reprise Mali Chiron		
Autres produits exceptionnels		0
Total	101 691	16 743
Solde	84 948	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen annuel - personnel salarié (exprimé en ETP)

En 1998, la société a mis en place la nouvelle convention collective de l'industrie pharmaceutique. Cette convention ne fait plus référence aux notions de catégories professionnelles (cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers, VM...) Depuis cette date il est utilisé une grille de classification composée de 11 groupes auxquels sont rattachés les emplois de l'entreprise.

Les critères de classement définis dans la convention sont : la complexité, la responsabilité, l'autonomie, la connaissance et l'expérience. Le groupe 1 correspond à une activité à dominante technique. Le groupe 11 correspond à une activité à dominante d'encadrement.

GROUPE 1 à 3	115
GROUPE 4 à 5	540
GROUPE 6 à 11	1 694
Total	2 349

Le montant comptabilisé en 2020 du coût du personnel intérimaire s'élève à 1,8 M€.

Engagements hors bilan

Engagements donnés	0	
Cautions bancaires	6 729	milliers d'euros
Engagements de location longue durée véhicules	3 189	milliers d'euros

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

- La société Novartis Gene Therapies France S.A.S., filiale à 100% de Novartis Pharma S.A.S., au capital social de 10 000 euros et dont le siège est situé 33 avenue du Maine à Paris (75015) a été immatriculée en date du 14 janvier 2021 sous le numéro 892 974 460 RCS Paris. Cette société a été créée afin d'assurer la nouvelle activité de distribution commerciale du produit Zolgensma suite à l'obtention du statut d'Exploitant de la société en Mai 2021 (distribution sous Autorisation de Mise sur le Marché).
- Prenant acte de la cessation des mandat et fonctions de Directeur Général et Pharmacien Responsable de Madame Sylvie GAUTHIER-DASSENOY au 28 juin 2021 du fait de son départ en retraite, l'associé unique a nommé, par Décision d'Associé Unique en date du 04 juin 2021, Monsieur Vincent Herzog en qualité de Directeur Général et Pharmacien Responsable de la Société pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la consultation de l'associé unique à tenir en 2023 devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Prenant acte de la cessation des fonctions de Pharmacien Délégué de l'établissement pharmaceutique de Novartis Pharma S.A.S., Centre de Biotechnologie, située 8 rue de l'industrie à Huningue (68330) de Madame Elisabeth Keppi au 30 juin 2021, l'associé unique a nommé, par Décision d'Associé Unique en date du 04 juin 2021, Madame Elisabeth GIZ Pharmacien Délégué de l'établissement pharmaceutique de Novartis Pharma S.A.S., Centre de Biotechnologie, située 8 rue de l'industrie à Huningue (68330) à partir du 1er juillet 2021.

Tableau des filiales et des participations

	Capital Social	Quote part du capital détenu (%)	Capitaux Propres (Totalité)	Valeur Brute Titres	Valeur nette titres	Résultat exercice clos	Dividendes encaissés
<i>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Novartis Pharma SAS)</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
Foncière Richelieu SAS	1 478 475	51.54%	12 840 127	24 954 617	4 939 934	- 62 229	-
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)							
<i>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
a- françaises							
b- étrangères							
2 - Participations non reprises en A							
a- françaises							
b - étrangères				0	0		

Novartis Pharma S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 43 380 000 euros
Siège social : 8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville
92500 RUEIL-MALMAISON
410 349 070 RCS Nanterre

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

LE SOUSSIGNE,

Novartis Groupe France S.A., société anonyme au capital social de 903 000 000 euros, ayant son siège social 8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville à Rueil-Malmaison (92500) et immatriculée sous le numéro 709 804 538 R.C.S. Nanterre, représentée par Monsieur Frédéric COLLET, Président-Directeur Général,

Associé unique de la Société par actions simplifiée Novartis Pharma S.A.S. (ci-après « la Société »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020 ;
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- texte des projets de décisions à soumettre à l'associé unique ;
- statuts en vigueur de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice 2020
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils lui ont été présentés les comptes annuels de cet exercice se soldant par une perte de 19 614 721 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

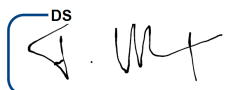
L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 3 090 619 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 989 709 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 19 614 721 euros au compte Report à nouveau, qui présentera un solde débiteur après affectation de 12 566 348 euros.

 DS

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en faveur de l'associé unique de 28 775 400 euros et de 90 085 800 euros au titre respectivement des exercices 2017 et 2019 et qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice 2018.

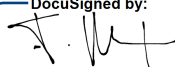
QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Rueil-Malmaison, le 30 juin 2021

Novartis Groupe France S.A.

Frédéric COLLET
Président-Directeur Général

DocuSigned by:

3B0102C9201D41B...